

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU :
18-20 mai 2011

Paris, le 25 août 2011
N° 717/DG75-E260/

**OBJET : Réunion du Groupe d'experts sur les nomenclatures
économiques et sociales internationales de l'ONU, New-York**

REDACTEUR : Thierry LACROIX

PARTICIPANTS : Matthias GREULICH (Allemagne), Jairo ARROW (Afrique du Sud), Graeme BROWN (Australie), Norbert RAINER (Autriche), Francisco DE SOUZA MARTA (Brésil), Alice BORN (Canada), Min ZHANG (Chine), Diego QUIRÓS LOAIZA (Costa Rica), Brian MOYER, John MURPHY (Etats-Unis), Thierry LACROIX (France), Grace BEDIKO (Ghana), Ashish KUMAR (Inde), Masaaki SATO, Ichiro NAGAI (Japon), Shafer AL-SHAWABKEH (Jordanie), Ibtissame SAHIR (Maroc), Susana PEREZ-CADENA (Mexique), Andrew HANCOCK (Nouvelle Zélande), Khalid AL MUDHAFAR (Oman), Severa B. DE COSTO (Philippines), Klas BLOMQVIST (Suède), Angelina DUNGA WINTERLEITNER (Suisse), Emmanuel NGOK (Africat), Ana FRANCO (EUROSTAT), Valentina RAMASCHIELLO, Sachiko TSUJI (FAO), David HUNTER (OIT), Alessandra ALFIERI, Odd ANDERSEN, Ralf BECKER, Julian CHOW, Paul HANNA, Ilaria DI MATTEO, Zhuo WANG (ONU), Alison KENNEDY (UNESCO-UIS)

TYPE DE COMPTE RENDU : Pour avis
Définitif

DESTINATAIRES :

INSEE : Mmes Dumartin, Dupont, Fuger, Renne, Schuhl
MM. Cuneo, Depoutot, Lenseigne, Cohen-Solal
MM. les Directeurs
Mmes et MM. les Chefs de Département de la DSE, de la DESE, de la DSDS
MM. les Chefs de Division du DRISS
Correspondants nomenclatures des unités de l'INSEE

SSM : Mmes et MM. les Chefs de SSM
Correspondants nomenclatures des SSM

Pour information :

Ce compte rendu sera diffusé sur le site web du CNIS <http://www.cnis.fr> (Rubrique Accueil -> Qu'est-ce que le Cnis ? -> Organisation -> [Nomenclatures économiques et sociales \(Cnnes\)](#))

Résumé

Le Groupe d'experts (Expert Group, EG) de l'ONU sur les nomenclatures économiques et sociales internationales s'est réuni à New York du 18 au 20 mai 2011. Cette réunion, la première depuis deux ans, était importante. L'EG coordonne en effet les travaux internationaux sur les nomenclatures économiques et sociales, en liaison avec les autres agences gouvernementales impliquées. Il a notamment piloté la révision 2008 des nomenclatures d'activités et de produits, la réalisation effective de cette opération ayant été conduite par une sous-structure de ce groupe, le sous-groupe technique d'experts (TEG).

L'EG a redéfini son mandat et sa gouvernance. La création d'un Bureau permanent et la nomination officielle pour 2 ans de ses membres (une trentaine de personnes émanant d'organisations internationales ou de pays) le rendra plus opérationnel. Son champ d'action va s'étendre de deux façons : mise en place d'une procédure de labellisation des nomenclatures internationales, qu'elles relèvent de l'ONU ou d'autres organisations internationales, sur des critères de conformité à un Guide de Bonnes pratiques en cours de finalisation, extension de son domaine traditionnel de compétence technique à de nouveaux champs, notamment l'énergie et l'environnement.

L'EG a formalisé un cadre général de révision des nomenclatures avec une terminologie harmonisée. Il a examiné des projets de développement ou de révision de diverses nomenclatures économiques (nomenclature internationale des produits énergétiques SIEC, nomenclature des activités environnementales CEA, nomenclature agrégée BEC, nouveau projet d'une nomenclature internationale de fonctions support ICBF, révision de la nomenclature douanière SH, révision de la nomenclature internationale de la balance de paiements des services EBOPS, révision des principales nomenclatures de produits utilisées par la FAO, nouvelle nomenclature des activités statistiques CSA). Pour les nomenclatures de produits concernées, l'examen a porté plus particulièrement sur la liaison avec la CPC et les moyens de l'améliorer.

L'éventualité de révision de la CITI et de la CPC a été débattue. La CITI ne sera pas révisée et cette décision n'a pas rencontré d'opposition. A la lumière de la discussion des points précédents, **l'option d'une révision légère, réalisée en 2012, a été retenue pour la CPC**. Le choix de cette date, cohérent avec le cycle de 5 ans adopté pour les révisions de la CITI et de la CPC, laissait d'autre part peu de marge pour entreprendre une opération importante (cf. point 3 et notamment 3.7 ainsi que 2.3 pour le cadre de révision des nomenclatures).

5 TEG ont été créés pour approfondir la réflexion sur la SIEC, la BEC, l'ICBF, la CEA et la révision de la CPC. Le plus important, celui sur la révision de la CPC, aura une composition équilibrée entre Europe et Amérique du Nord (ONU, Eurostat, France, USA, Canada).

Par ailleurs, un point a été fait sur la révision des nomenclatures de l'éducation ISCED, des professions ISCO et des produits TIC.

Enfin la gestion des nomenclatures a été abordée à travers deux points, l'un consacré à la communication avec les utilisateurs, l'autre aux outils techniques.

La Division Nomenclatures économiques de l'INSEE a participé à cette réunion en représentant l'ensemble du SSP. L'ordre du jour et tous les documents de travail sont disponibles sur le site de l'ONU à l'adresse suivante :

<http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/expertgroup/2011/ac234-2.asp>

La réunion comprenait une trentaine de participants, avec une représentation équilibrée entre organisations internationales et pays ainsi que par zone géographique¹. Elle était présidée

¹ Avec toutefois l'absence notable des pays de l'Est.



par A. Born (Canada) et animée par R. Becker, de la Division de Statistique de l'ONU (UNSD).

1. Session 2 : organisation et mandat de l'EG

A la suite de la réunion précédente de septembre 2009, un sous-groupe de l'EG a préparé un document actualisant le mandat du Groupe (datant de 1999), sa gouvernance et son mode d'organisation. L'EG se voit renforcé dans sa mission d'organisme central de coordination des nomenclatures économiques et sociales internationales. L'accent est mis, d'une part sur l'extension du champ, en particulier vers les nomenclatures environnementales, d'autre part sur le développement et la promotion de bonnes pratiques². Le domaine de responsabilité de l'EG est celui de la « Famille des nomenclatures économiques et sociales internationales », qui figurent dans l'inventaire de l'ONU. Limité au départ aux nomenclatures approuvées par la Commission de Statistique de l'ONU ou d'autres organismes intergouvernementaux, le champ de la Famille a été étendu au cours de la discussion (cf. 2.2).

L'EG a un rôle de coordination centrale par rapport aux autres instances internationales en veillant notamment à la cohérence du réseau des nomenclatures internationales et au respect de bonnes pratiques dans les nomenclatures internationales développées sous l'égide de l'ONU ou d'autres organisations. Une procédure de « labellisation » des nomenclatures de la Famille sera étudiée (cf. 2.2). En ce qui concerne les nomenclatures soumises à l'approbation de la Commission de Statistique de l'ONU, l'EG continuera à assurer également un rôle de pilotage technique et la recommandation d'une validation préalable par l'EG avant adoption par la Commission sera faite à cette instance.

Les membres de l'EG sont désignés pour 2 ans par l'UNSD : ils peuvent appartenir à des organisations internationales, des pays membres, représenter des grands groupes d'utilisateurs ou être invités à titre d'experts³. Une représentativité régionale sera recherchée. Un équilibre devra être trouvé entre des « techniciens », spécialistes d'un type de nomenclatures et « généralistes », spécialistes de normes qualité dans le domaine des nomenclatures et ayant une bonne vision d'ensemble de la Famille. Un équilibre entre organisations internationales et pays devra être respecté.

La fréquence des réunions de l'EG reste de 2 ans, sachant que l'EG peut constituer des sous-groupes techniques (TSG) pour l'instruction et la réalisation de travaux sur un sujet donné.

Un Bureau a été constitué pour organiser le travail du groupe entre 2 sessions. Sa nature (organe technique ou de gestion) a été discutée. Il aura finalement surtout un rôle d'organisation et de pilotage, en étant le relais entre l'UNSD –qui assurera le secrétariat de l'EG– et l'ensemble des membres. Le premier Bureau, élu pour 2 ans, comprendra : les représentants du Canada (A. Born, présidente du Bureau), de l'Autriche (N. Rainer), de la Nouvelle-Zélande (A. Hancock), d'Afristat (E. Ngok) et de l'Inde (A. Kumar). L'UNSD est, par nature, membre du Bureau.

Le document révisant le mandat de l'EG sera finalisé d'ici le mois de novembre en vue de sa soumission à la Commission de Statistique de 2012.

² L'élargissement du champ de compétences de l'EG n'est pas sans lien avec le changement d'organigramme intervenu à l'UNSD : les nomenclatures sont regroupées depuis un an avec les statistiques environnementales, outre l'industrie et l'énergie.

³ Une distinction est faite entre les experts invités membres « permanents » du groupe et ceux invités ponctuellement.



2. Session 3 : Famille des nomenclatures internationales

2.1 Guide de « Bonnes pratiques »

Un sous-groupe de l'EG avait préparé un projet de document sur les « bonnes pratiques » à suivre pour le développement, la mise à jour et la mise en place de nomenclatures statistiques internationales. Une autre partie du document définit les critères d'éligibilité d'une nomenclature statistique internationale à la « Famille des nomenclatures économiques et sociales internationales » sans d'ailleurs se démarquer clairement de la précédente.

Tout en reconnaissant que le document constituait un bon point de départ, de nombreux membres de l'EG ont émis des critiques, tant sur des points techniques que sur le caractère dual du public visé (les organisations internationales et les agences nationales). La réalisation de deux documents distincts pour ces deux types de public a paru pertinente. Le document devra donc être remanié pour être achevé avant la Commission de Statistique de 2012.

Groupe responsable de ce travail : représentants de la Nouvelle-Zélande (coordinateur), de l'UNSD, d'Eurostat et du BIT.

2.2 Revue de la « Famille des nomenclatures économiques et sociales internationales »

La composition de la Famille et la catégorisation des nomenclatures ont été discutées. L'EG a débattu des critères à satisfaire pour être membre de la Famille et des notions de nomenclature de référence, nomenclature dérivée et nomenclature liée. Insuffisamment préparée, cette discussion a suscité une grande perplexité.

L'ONU a exprimé l'idée que chaque grand domaine d'activités devrait avoir au moins une nomenclature de référence. Certains ont jugé que cette notion de nomenclature de référence était conceptuellement douteuse et d'autres que la distinction entre nomenclature dérivée et nomenclature liée était trop simpliste. Les USA ont mis en avant l'idée de reporting, à savoir qu'une nomenclature de référence devrait se concevoir comme le dénominateur commun entre différentes sources ou domaines statistiques pour l'établissement de statistiques comparables.

La décision prise est d'élargir le champ de la Famille à toutes les nomenclatures internationales pertinentes pour un domaine statistique donné. L'ONU réalisera un inventaire des nomenclatures internationales sur la base de la CSA (nouvelle nomenclature des activités statistiques, voir plus loin) et identifiera celles qui lui apparaissent pertinentes.

La notion de nomenclature de référence est mise entre parenthèses pour le moment. Chaque nomenclature pertinente sera évaluée du point de vue de sa conformité au Guide de Bonnes pratiques. Une procédure de « labellisation » sera ensuite étudiée.

En complément, l'UNSD a rénové le questionnaire destiné aux responsables de nomenclatures internationales pour collecter une méta information normalisée sur ces nomenclatures. Le projet de nouveau questionnaire, soumis à discussion, cherche également à être en cohérence avec l'Inventaire des normes statistiques générales proposé pour adoption par l'ONU en 2011. Il vise également à fournir des informations utiles à la procédure « labellisation ».

Quelques amendements ont été apportés au projet.



2.3 Cadre de révision des nomenclatures internationales

Terminologie des révisions internationales

Le cadre de révision des nomenclatures internationales (typologie des révisions, contenu, calendrier, incidences) a été discuté à partir de papiers préparés par la Nouvelle-Zélande, la France et les États-Unis (avec Eurostat !). L'objectif principal était de s'accorder sur une terminologie commune et sur les contenus associés aux principaux types de révision.

Après discussion, deux concepts seront retenus, celui de mise à jour (*update*), ou de révision (*revision*) :

- mise à jour : changements de structure réduits limités aux niveaux les plus détaillés, pas de changement conceptuel, ni dans le schéma de codification, incrémentation décimale de la numérotation de la nomenclature ;
- révision : changements plus importants dans la structure, modifications conceptuelles ou de codification, incrémentation entière de la numérotation de la nomenclature.

Planning de révisions des nomenclatures internationales

En liaison avec le point précédent, la planification des révisions (au sens large) des nomenclatures internationales a été discutée. La diversité des besoins et des contraintes organisationnelles rend difficile l'adoption d'un schéma uniforme. Les principes suivants ont toutefois été retenus :

- détermination d'un planning de révision annoncé à l'avance pour toutes les nomenclatures internationales, destiné notamment à l'information des organisations statistiques nationales. Les dates annoncées doivent être comprises comme des « fenêtres » où chaque organisation internationale responsable de nomenclatures évaluera l'opportunité d'engager une opération de révision et, si oui, déterminera son importance (mise à jour ou révision, au sens défini précédemment) ;
- pour les nomenclatures de référence majeures, notamment la CITI et la CPC, l'intervalle de temps pour une révision éventuelle sera de 5 ans⁴.

La question de l'interprétation courante des nomenclatures a également été débattue ; le schéma proposé par Eurostat et s'appuyant une terminologie du SCN a été retenu :

- erreurs, incohérences : correction immédiate sous forme d'errata ;
- problèmes de frontières, classement de nouvelles activités et codification d'unités complexes : clarification sous forme de *ruling* ;
- problèmes conceptuels : enregistrement pour révision ultérieure.

La gestion de l'interprétation courante des nomenclatures implique un suivi permanent et des outils de discussion et d'enregistrement des décisions prises. Le forum de discussion NACE-CPA et les *rulings* accessibles via CIRCA s'inscrivent pour l'Europe dans cette démarche et pourraient servir de modèle à un outil international géré par l'ONU.

La présentation du cadre de révision des nomenclatures internationales sera reformulée dans le document sur les « bonnes pratiques ».

2.4 Évaluation de la mise en place des nomenclatures internationales types dans les systèmes statistiques nationaux

Le groupe était invité à étudier une proposition de l'ONU sur l'évaluation de la mise en place de la CITI, de la CPC et plus généralement des nomenclatures internationales types dans les pays. A cet effet, l'ONU a révisé le cadre de description des nomenclatures nationales rempli par les pays en vue de l'alimentation du répertoire de nomenclatures de l'UNSD (celui-ci contient 422 nomenclatures de 118 pays). Un objectif poursuivi est l'appréciation du degré de

⁴ L'idée d'une révision de grande ampleur tous les 15 ans pour la pour les nomenclatures de référence majeures a été approuvée par une majorité de participants mais n'a pas été adoptée officiellement.



conformité des pratiques nationales aux recommandations internationales. Les organismes statistiques nationaux vont donc être contactés dans les prochains mois par les organisations internationales compétentes pour renseigner ces cadres de description, qui sont assez lourds.

Les expériences nationales de certaines organisations régionales (Afristat, ECLAC) et de certains PVD dans l'adaptation de standards internationaux aux besoins nationaux ont par ailleurs été examinées⁵.

3. Session 4 : Examen de nouveaux projets ou de révisions de nomenclatures

3.1 Classification internationale des produits énergétiques (SIEC)

La SIEC est la première nomenclature internationale de produits énergétiques reconnue. Elle fait partie de la recommandation internationale pour les statistiques de l'énergie (IRES) qui a été adoptée par la Commission de Statistique en 2011.

L'EG était invité à donner son avis sur la SIEC et sa liaison avec d'autres nomenclatures de produits, en particulier la CPC.

L'ONU avait effectué une analyse détaillée de la correspondance entre la SIEC et la CPC, qui est très inégale, étant données les différences conceptuelles et de champ des deux nomenclatures. Le document de l'ONU suggère d'améliorer la liaison en travaillant au niveau d'agrégation le plus pertinent (approche par building blocks) quand la liaison, au niveau le plus détaillé, est médiocre et en modifiant légèrement la structure détaillée de l'une ou l'autre des deux nomenclatures quand des composantes marginales des différents postes brouillent la liaison. D'éventuelles modifications de la CPC sont présentées en ce sens : les principales concernent la création de sous-classes spécifiques pour le biodiesel, la bagasse, l'hydrogène et l'ensemble « éthylène, propylène, butylène et butadiène ». De notre point de vue, ces demandes ne semblent pas présenter de difficulté particulière dans la mesure où elles pourraient impacter (marginale) la CPC et la CPA sans affecter la CITI et la NACE.

La proposition de l'ONU a été considérée dans son principe comme une bonne proposition de compromis, permettant de rapprocher la SIEC et la CPC sans pour autant bouleverser cette dernière. Les propositions détaillées n'ont toutefois pas été examinées.

L'EG a décidé d'inclure la SIEC dans la Famille.

La réflexion sur l'amélioration des liens entre la SIEC et la CPC sera approfondie dans un TEG qui comprendra des membres de l'EG ainsi que des experts de l'énergie et des comptes de l'environnement (échéance : septembre 2011).

3.2 Impact d'une meilleure adéquation de la CPC aux besoins de la FAO

L'expansionnisme et le dynamisme de la FAO s'illustrent toujours à travers ses demandes importantes dans les nomenclatures de produits qui, par le passé, ont généralement abouti. La dernière révision de la CPC et la révision 2012 de la nomenclature douanière internationale SH ont rendu ces nomenclatures beaucoup plus adaptées aux besoins de la FAO. L'organisation souhaite encore améliorer la CPC pour l'aligner encore plus sur le SH en prenant en compte la couche (importante) de révision 2012 et pour en faire un standard pour la production agricole⁶, hors pêche et forêt. Pour la pêche, son objectif est d'utiliser la CPC comme l'une de ses nomenclatures de référence. A cet effet, la FAO souhaite séparer en deux divisions, pêche et aquaculture, et opérer quelques autres modifications, notamment un détail beaucoup plus grand par espèces et, dans certains cas, un regroupement entre

⁵ Tant l'UNSD que certains pays africains, comme l'Afrique du Sud, ont exprimé le souhait de voir le travail de coordination réalisé par Afristat bénéficier aux pays africains anglophones.

⁶ L'objectif de la FAO est d'harmoniser suffisamment la CPC et sa nomenclature de produits FCL pour faire de cette dernière une subdivision de la CPC.



poissons vivants et poissons frais et réfrigérés. Pour la forêt⁷, la FAO souhaite un détail plus grand de la CPC mais calé sur le SH.

De notre point de vue, toutes ces propositions ne semblent pas présenter de difficulté particulière dans la mesure où elles pourraient impacter la CPC et la CPA sans affecter la CITI et la NACE. Nous aurions toutefois une réticence à accroître encore sensiblement le détail de la CPC sur ce domaine car la CPC est une nomenclature centrale dont la structure doit rester équilibrée et la taille raisonnable : elle ne peut être extrêmement détaillée pour répondre à tous les besoins spécifiques (tout détail supplémentaire de la CPC se retrouvera dans la CPA et la CPF)⁸.

La distinction entre pêche et aquaculture a par contre été jugée non pertinente par certains, notamment les Nord-Américains, car relevant plus d'une nomenclature d'activités que de produits⁹.

L'examen des propositions détaillées sera réalisé dans le cadre de la révision de la CPC (cf. 3.7).

3.3 Nomenclature des « broad economic categories » (BEC)

La BEC est une nomenclature économique synthétique de conception ancienne qui a des usages en Comptabilité nationale, notamment pour le commerce international. Un papier de l'ONU présentait un projet de révision en profondeur de la BEC préparé avec l'OCDE, qui introduit pas mal d'innovations, dont l'extension aux services. La motivation avancée de cette révision est une meilleure pertinence pour l'évaluation du commerce international pour l'appréciation de *la global value chain*.

L'Europe, comme beaucoup d'autres régions, est peu utilisatrice de cette nomenclature, d'où un faible intérêt de notre part sur le sujet. Diverses critiques méthodologiques ont été formulées : introduction de distinctions difficiles à mesurer, modalités d'extension aux services. La Division des Statistiques du commerce international de l'ONU ayant fait la demande d'une expertise de l'EG sur le sujet, la présidente de l'EG a choisi d'y répondre favorablement malgré les réserves d'une majorité de participants.

Un TEG sera créé, à cet effet. Composition : UNSD, WCO, UNIDO, OCDE, Autriche, Nouvelle-Zélande. Une proposition est attendue pour mars 2012.

3.4 Impact de la mise à jour de la table de passage entre l'EBOPS et la CPC

Une nouvelle version de l'EBOPS, nomenclature internationale de la balance de paiements des services, a été adoptée en 2010 (EBOPS 2010). Sa table de passage avec la CPC ver. 2 a été réalisée. Elle conduit à modifier quelques liens et, dans quelques rares cas, à proposer d'éclater des sous-catégories CPC (liens multiples).

L'examen des propositions détaillées est renvoyé à plus tard, sous une forme à déterminer par le Bureau.

3.5 Classification of Business Functions (ICBF)

Les pays scandinaves ont réalisé en 2008 une enquête sur les délocalisations, pour évaluer son importance et caractériser les fonctions de l'entreprise concernées. Une enquête européenne (12 pays) est prévue sur le même thème en 2012. Elle s'appuie sur une nomenclature de fonctions qui distingue les fonctions « cœur de métier » des fonctions

⁷ Il s'agit en fait de produits relevant principalement de la division 16 de la NAF (16.10 et 16.21).

⁸ Cette préoccupation n'a toutefois guère été partagée.

⁹ Cette distinction est faite dans la CPA.



support, ventilées en 6 catégories. L'EG était invité à se prononcer sur l'intérêt d'une nomenclature internationale sur ce sujet (ICBF) et sur la pertinence du projet actuel.

La discussion a monté un intérêt général pour cette question, tout en laissant apparaître des doutes sur la possibilité de construire réellement une nomenclature sur le sujet, les fonctions « cœur de métier » étant, d'une part, a priori dépendantes de la situation de chaque entreprise, d'autre part, difficiles à déterminer dans certaines activités de services. La question semble plus être la bonne utilisation des nomenclatures que l'élaboration d'une nouvelle nomenclature.

L'EG approfondira la question en vue de la formulation de recommandations. Un TEG est créé. Composition : UNSD, OCDE, Inde, Danemark. Une proposition est attendue pour mars 2012.

3.6 Révision du SH et impact sur la CPC

La nomenclature douanière SH, l'un des inputs majeurs des nomenclatures d'activités et de produits vient d'être révisée par l'Organisation mondiale des douanes, comme tous les 5 ans. La « révision 2012 » (SH 2012) offre quelques mises à jour « de modernisation » ou qui reflètent la prise en compte de préoccupations environnementales et sociales mais ne présente aucune modification structurelle significative contrairement à la précédente révision de 2007.

Un papier de l'ONU décrivait de façon détaillée les conséquences de la révision du SH 2012 sur la CPC. De manière générale, la cohérence entre les deux nomenclatures s'améliore, tout particulièrement dans l'agriculture et les produits agro-alimentaires. Ce domaine est en effet celui où le plus de modifications avaient été opérées dans la CPC ver 2 sous l'impulsion de la FAO et bon nombre des changements (très souvent un plus grand détail dans la description) ont à leur tour été incorporés dans le SH 2012. Cependant, une minorité de changements du SH détériorent la correspondance avec la CPC. Ils peuvent être regroupés dans 8 cas :

- le déplacement des invertébrés aquatiques fumés du chapitre 16 vers le chapitre 03 du SH sans qu'ils soient isolés et le plus grand détail dans les espèces de poissons et invertébrés aquatiques (cas 1)
- la création de nouveaux postes SH 035.7x pour les abats de poissons comestibles, non identifiés précédemment (cas 8)
- la création d'un nouveau poste SH 9619.00 pour certains produits d'hygiène « serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles similaires, en toutes matières » (cas 2)
- la création d'un poste SH 2852.90 pour les composés du mercure de constitution chimique non définie, qui étend légèrement le champ du 2852 (cas 3)
- l'extension du poste SH 3808.50 pour couvrir certains produits chimiques et pesticides dangereux (cas 7)
- l'extension du poste SH 84.56 pour incorporer les machines à découper par jet d'eau (cas 4)
- le regroupement des projecteurs de diapositives et d'images fixes, des lecteurs de microfilms et du matériel pour agrandissement dans le poste SH 9008.50. Les projecteurs cinématographiques sont dans un poste voisin (cas 5)
- la création de deux postes du SH (2710.20 et 3826.00) pour identifier le biodiesel (cas 6)

Pour ces 8 cas, s'offrent deux possibilités pour la CPC : soit conserver la structure actuelle de la CPC en créant des liens partiels entre CPC et SH, soit modifier la structure ou le contenu de la CPC pour refléter les changements introduits dans le SH, en modifiant les frontières des sous-classes actuelles ou en créant de nouvelles sous-classes. Aucun des



changements envisagés n'est important et la plupart conduisent à de légers déplacements de frontière au niveau de la CPC et de la CPA¹⁰.

L'examen des 8 cas sera réalisé dans le cadre de la révision de la CPC (cf. 3.7).

3.7 Révisions éventuelles de la CITI et de la CPC

L'éventualité de révision de la CITI et surtout de la CPC devait être examinée, sur la base des expériences nationales et des travaux réalisés depuis la dernière révision.

CITI

En ce qui concerne la CITI, aucun des membres n'a émis de proposition de révision : l'ONU était contre au motif que la révision de 2007 avait été très importante, les Nord-Américains étaient peu intéressés¹¹, Eurostat ne s'est pas exprimé¹², les autres pays non plus¹³. La CITI rév. 4 ne sera donc pas révisée en 2012.

CPC

La CPC est la nomenclature centrale du système des statistiques économiques internationales. Elle est en effet la référence en matière de nomenclature de produits. Sa structure simpliste et datée la rend peu opérationnelle directement et ce sont surtout ses niveaux les plus détaillés qui sont utilisés par les nomenclatures de produits en liaison avec elle, via des tables de correspondance (comme pour la CPA). Une des raisons pour laquelle la structure globale de la CPC a peu bougé au cours du temps est l'impossibilité de trouver un accord entre Européens et Nord-Américains sur une structuration commune plus pertinente.

Toute révision d'ampleur était donc exclue. La création ou la révision de nomenclatures internationales de produits d'une part (principalement nomenclature douanière SH révisée en 2012, nouvelle nomenclature de l'énergie SIEC, présentées dans les points précédents), le maintien ou l'amélioration de la cohérence du réseau des nomenclatures économiques (notamment les propositions de la FAO pour la révision de la CPC) d'autre part, militent pour une révision « technique ». L'option d'une révision légère (CPC ver. 2.1), réalisée en 2012, a donc été adoptée. Le choix de cette date, cohérent avec le cycle de 5 ans retenu pour les révisions de la CITI et de la CPC, laisse d'autre part peu de marge pour entreprendre une opération importante¹⁴.

¹⁰ De notre point de vue, l'option d'alignement de la CPC sur le SH est préférable lorsqu'elle est sans incidence (ou avec une incidence très mineure) sur la CITI au travers de l'activité d'origine des produits. Tous les cas sont de cette nature sauf 2 :

- cas 1 : le déplacement des invertébrés aquatiques fumés crée une classe mixte en CPC, à cheval sur la division 03 et la classe 10.20 de la CPA ;
- cas 6 : le biodiesel relève de deux classes en CITI (19.20 et 20.29 = 20.59 en NACE et NAF), en fonction de la part d'huiles de pétrole et de minéraux bitumineux.

Pour les cas 1 et 6, la meilleure solution serait une solution mixte identifiant les produits concernés mais les laissant à leur place actuelle dans la structure de la CPC. Pour le cas 1, l'inconvénient serait toutefois de créer plusieurs nouveaux postes de contenu très limité dans la CPC et la CPA.

¹¹ La nomenclature d'activité nord-américaine NAICS va subir une révision légère en 2012, marquée par beaucoup de regroupements dans l'industrie manufacturière au niveau le plus fin mais sans changement structurel.

¹² Alors que les travaux de la Task Force "critical classes" d'Eurostat au premier trimestre 2010 étaient censés servir d'input aux futures révisions de la CITI et de la CPC !

¹³ Cette option m'a paru également acceptable, sachant que certaines propositions de la Task Force "critical classes" ne nous convenaient pas. Elle offre également l'avantage de conserver ouverte l'option de non révision de la NACE et de la NAF.



Un TEG est créé. Sa composition est équilibrée entre Europe et Amérique du Nord : UNSD, Eurostat, France, USA, Canada. Des experts de la FAO, de l'IEA et de l'ONU participeront aux travaux sur les domaines de l'agriculture et de l'énergie.

La deadline pour une proposition complète finalisée en vue de la prochaine réunion de la Commission de Statistique est novembre 2011, ce qui nécessite de disposer d'un projet en octobre.

3.8 Point sur d'autres révisions en cours

ISCED

La nomenclature internationale de l'éducation ISCED est dans sa phase finale de révision : l'ISCED 2011 remplacera l'ISCED 1997 une fois adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2011. La version française devrait être rapidement disponible¹⁵. Le volet des domaines de l'éducation et de la formation, laissés en dehors de la présente révision, va être revu d'ici 2013 sur la base d'une proposition suédoise déjà utilisée par Eurostat et l'OCDE.

ISCO

La documentation est en cours de traduction en français. L'ICSE-93, nomenclature de statut dans l'emploi, va être révisée en vue d'une adoption en 2013. Un Groupe d'experts va être mis en place à cet effet.

TIC

L'OCDE a révisé en 2009 son Guide pour l'observation de la société de l'information, qui comprend les nomenclatures de produits TIC et des produits de contenu et des médias. Ces deux nomenclatures ont été légèrement revues, notamment pour tenir compte d'une définition un peu plus étroite des TICs. L'OCDE a ensuite révisé la correspondance entre la liste des produits TIC et le SH, par rapport au SH 2007. Le principal changement est l'inclusion du poste SH 2007 9504.10 Consoles de jeux vidéo¹⁶.

CEA

La Commission de Statistique de 2011 a recommandé la construction d'une nomenclature globale des activités environnementales (CEA). La CEA sera intégrée au projet de Comptes économiques et environnementaux sur lequel l'ONU réalisera une consultation internationale en juin 2011. Elle étend la CEPA, classification des activités de protection environnementales aux activités de gestion et d'exploitation des ressources naturelles décrites dans le projet de CRUMA élaboré par le groupe de Londres.

Une question importante est la cohérence entre la CEA et la nomenclature des actifs environnementaux, elle-même en cours de révision. Une autre question est de déterminer s'il s'agit d'une seule nomenclature ou de la juxtaposition de deux ou trois nomenclatures. La définition de certains postes paraît également pouvoir être améliorée.

L'EG juge donc prématuré de remplacer la CEPA par la CEA dans la Famille mais porte la réflexion sur la CEA à son programme de travail. Un TEG sera créé. Composition : Australie, Suède, Maroc, FAO, Eurostat, UNSD.

4. Session 4 : Classification des activités statistiques

La Conférence des statisticiens européens a adopté en 2005 une nomenclature des activités statistiques (CSA), gérée par l'ONU-CEE (UNECE). Cette nomenclature était au départ

¹⁴ L'option d'une révision plus large de la CPA reste ouverte, avec toutefois la contrainte de cohérence avec la NACE.

¹⁵ L'UNESCO est ouvert à la possibilité de formuler des observations sur cette traduction.

¹⁶ Ce choix est cohérent avec celui des nomenclatures d'activités et de produits (poste classé en 26.40.60 en CPA).



conçue pour classer les activités des organisations internationales¹⁷. Son usage s'est ensuite étendu : une version légèrement révisée a été ainsi adoptée comme ligne directrice dans le cadre de SDMX.

La nomenclature comprend 5 domaines et 3 niveaux.

Un papier canadien montrait l'usage de la CSA pour l'organisation des métadonnées par variable à Statcan et proposait de revoir le découpage du domaine 1 : Statistiques démographiques et sociales. La Nouvelle Zélande utilise également cette nomenclature comme outil documentaire pour la description de ses activités statistiques.

L'EG a jugé que la CSA ne respectait pas le critère de mutuelle exclusivité d'une nomenclature, qu'il ne s'agissait pas d'une nomenclature statistique mais plutôt d'un outil utile pour l'organisation des données, notamment pour la diffusion. La CSA ne sera donc pas intégrée dans la Famille. L'EG formulera ses observations pour transmission à l'UNECE.

5. Session 5 : Gestion des nomenclatures

5.1 Communication avec les utilisateurs

L'ONU se préoccupe de sa communication avec les utilisateurs (statisticiens, chercheurs, professionnels, etc.). Un de ses soucis est l'amélioration de sa collaboration avec les *stakeholders* dans les phases de révision des nomenclatures.

La Nouvelle-Zélande a présenté sa propre expérience. Les activités statistiques sont concentrées à Statistics New Zealand et la section Nomenclatures et normes a un rôle de coordination très important dans le domaine des nomenclatures. La recherche d'efficacité est un objectif majeur, notamment dans l'interaction avec les *stakeholders* tout au long du processus de révision. Elle passe par une plus grande planification, par une réflexion sur des méthodes de travail plus performantes (Kanban, Wiki) et par une plus grande standardisation des approches (typologie des révisions). Statistics New Zealand reconnaît cependant qu'il n'a pas encore trouvé la méthode idéale pour impliquer les *stakeholders*, en particulier pour les processus de révision longs et complexes.

L'EG s'est montré réservé à l'idée d'utiliser largement (en externe) des outils collaboratifs de type Wiki : leur exploitation nécessite des moyens importants et rend difficile une discussion cadrée. L'utilisation de questionnaires structurés principalement destinés aux organisations nationales reste, de manière générale, la meilleure méthode pour recueillir des inputs exploitables. Elle pourra toutefois être complétée par un recueil d'observations que les utilisateurs consultant la CITI et la CPC sur le site web de l'ONU pourront formuler¹⁸.

Un tour de table a montré que les procédures de consultation des principaux pays pour la révision de leur nomenclature d'activités passaient par des processus assez formalisés et fermés, à l'exception des Etats-Unis qui s'appuient largement sur un recueil de propositions déposées sur le site web dédié de la NAICS.

5.2 Systèmes de gestion de nomenclatures

L'EG était invité à discuter différentes options pour une gestion plus efficace des nomenclatures, notamment par l'usage de protocoles de transmission standardisés de données facilitant leur traitement informatique (utilisation de SDMX notamment).

La Nouvelle-Zélande a développé un outil de gestion de nomenclature (CARS) en 1996 dont l'utilisation est systématisée. Outre les nomenclatures elles-mêmes, le CARS intègre des

¹⁷ Et maintenant, également, les activités statistiques des organisations statistiques nationales.

¹⁸ A cet effet, un volet « observations » sera ajouté à la fin des notes explicatives de chaque poste de la nomenclature.



outils associés comme des tables de passage et des outils de codification. Le système a aussi été adopté par la Slovénie et l'Autriche et en partie par l'Irlande et l'Afrique du Sud. Le besoin de modernisation du CARS, à la fois dans sa conception informatique et dans ses fonctionnalités a conduit à développer un prototype en 2010, préfigurateur d'un nouvel outil. Ce prototype met l'accent sur la recherche d'information, le chaînage de tables de passage et la liaison entre enquêtes et nomenclatures.

L'EG s'est montré peu intéressé par ces questions et seuls deux pays, la France et la Suisse, ainsi que la FAO ont indiqué qu'ils envisageaient l'utilisation de SDMX pour leurs nomenclatures¹⁹. L'UNSD fera le point d'ici la fin de l'année avec ces trois pays ou organisations sur leurs réalisations ou projets.

6. Session 6 : Programme de travail

Le programme de travail pour la période 2011-2013 a été discuté. Il sera soumis à la Commission de Statistique de 2012 et comprendra les points suivants :

- proposition finale de mandat révisé de l'EG ;
- proposition finale de document sur les « bonnes pratiques » ;
- création de 5 TEG pour approfondir la réflexion sur la SIEC, la BEC, l'ICBF, la CEA et la révision de la CPC. Le reporting de ces EG s'effectuera auprès du Bureau.

¹⁹ Mais les membres de l'EG n'étaient pas nécessairement les plus compétents pour fournir l'information.

